

## VI.5

# Examiner des solutions pour prévenir ou pallier les ruptures d'approvisionnement

### MARCHE À SUIVRE

L'OFSP examine différentes solutions (notamment l'achat centralisé) en se fondant sur une analyse comparative et une évaluation des approches eu égard à l'applicabilité sur le marché suisse. L'office clarifie parallèlement les **conditions-cadres juridiques**, les compétences, les aspects économiques, la logistique et la distribution ainsi que les questions relatives au remboursement et à la responsabilité.

Il convient **que soient autorisés simultanément sur le marché suisse des vaccins de plusieurs fournisseurs** afin d'éviter les ruptures d'approvisionnement. Les fabricants de vaccins, les titulaires d'une autorisation et les autres institutions concernées y contribuent, par exemple en déposant les demandes d'autorisation correspondantes.

En intégrant des professionnels de la santé qui, en cas de rupture d'approvisionnement, se procurent des vaccins à l'étranger, l'OFSP et Swissmedic élaborent un **processus en vue de faciliter l'importation de vaccins de remplacement provenant de pays ayant des normes d'autorisation comparables**. En cas de rupture d'approvisionnement, ces vaccins étrangers doivent être mis à disposition rapidement avec l'autorisation nécessaire et remboursés. Pour ce faire, l'OFSP clarifie la **possibilité de simplifier le remboursement de vaccins étrangers non autorisés en Suisse** que des professionnels de la santé importent. Swissmedic traite en quelques jours les demandes relatives à l'importation de vaccins étrangers.

### OBJECTIF

*Le rythme et les schémas de vaccination recommandés dans le plan de vaccination peuvent être respectés et les médecins ne rencontrent aucune difficulté d'approvisionnement.*

*La population peut en tout temps appliquer sa décision et se faire vacciner conformément aux recommandations.*

#### Axe d'intervention

Responsabilisation et soutien des acteurs

#### Domaine d'action

1d

Améliorer l'approvisionnement en vaccins

**DIRECTION**

OFSP

**PARTENAIRES  
DE MISE EN ŒUVRE**

**Swissmedic, OFSP, fabricants de vaccins et titulaires d'une autorisation, professionnels de la santé qui se procurent des vaccins à l'étranger**  
(définition du nouveau processus)

**RESSOURCES**

**OFSP, Swissmedic** : ressources financières et humaines pour examiner les solutions possibles

**GROUPES CIBLES**

Professionnels de la santé ayant des activités de vaccination, population

**ÉTAPES**

Dès **2018** : analyse des solutions

**2020** : lancement d'autres démarches conformément aux résultats de l'analyse

**INDICATEURS**

- » Nombre de problèmes effectifs d'approvisionnement durant 15 jours ou plus
- » Existence de solutions applicables en Suisse

**DÉPENDANCES**

En coordination avec la mesure :

*V.4 Système de notification et stocks obligatoires*



Sert à la concrétisation des mesures :

*V.2 Statut vaccinal et vaccinations pendant la scolarité obligatoire*

*V.3 Accès dans les écoles des degrés sec. II et tertiaire*

*V.4 Accès à bas seuil pour les adultes*